

Conseil de Développement du Pays d'Auray



Rapport d'activités 2020

Conseil de Développement du Pays d'Auray
Porte Océane - 40 rue du Danemark
BP 20335
56404 Auray cedex

02 97 56 45 45
codepa@pays-auray.fr





L'année 2020 fera date dans notre histoire commune. La pandémie de la Covid 19 marquera à jamais la société pour des décennies car elle a bousculé l'organisation économique, sociale et démocratique de notre pays et de bien d'autres. Elle a mis en exergue nos faiblesses mais aussi la capacité d'adaptation de nos populations à se mobiliser et à faire face ensemble. Elle oblige néanmoins à se réinterroger sur nos modes de vie, de production et de consommation, du local au mondial.

Cette crise sanitaire, qui s'éternise, accélère les mutations déjà en cours depuis quelques années. Les évolutions technologiques notamment numériques, avec la visioconférence ou le télétravail, voire le e-commerce par exemple, permettent de maintenir des activités mais elles accentuent la distanciation entre individus, quand bien même qu'elle soit nécessaire pour éradiquer ce mal mutant. La dématérialisation des services facilite et complexifie à la fois les rapports aux biens et aux personnes. De plus l'instantanéité des échanges qui en résulte tronque le regard que l'on porte sur les organisations de travail et de vie de chacun d'entre nous. Ces mutations touchent toutes les facettes de notre existence : le travail, la vie domestique, la santé, l'éducation, le sport et la culture voire le jeu et la fête. Et une des données essentielles qui ressort de cette situation inédite fait que le domicile, devient le point d'ancrage des activités à distance, de sa propre vie et cela du plus jeune âge. Aussi cette dissociation du lieu d'habitation du bureau, de l'entreprise, de l'école, du commerce... conduit à une redistribution des espaces de vie et de travail, à une redéfinition des rapports humains et sociaux. De toute évidence, les projets de développement et d'aménagement des territoires à venir, quels qu'ils soient, se doivent d'être bâtis à partir de ces réalités, tant du point de vue architectural que géographique.

Dans cette tourmente, comme nombre de structures institutionnelles, associatives, syndicales ou politiques, le Conseil de développement du Pays d'Auray et de la Communauté de communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique (Codepa) s'est trouvé contraint à travailler sous des formes inédites. Et à la lecture de ce rapport, force est de constater que le Codepa n'a pas failli à sa mission. Seul bémol, le non renouvellement de nos instances qui pour être mené dans le respect des statuts du Codepa nécessite un travail en présentiel conséquent. L'année 2021 va être mise à contribution pour y parvenir et définir une nouvelle feuille de route afin de rester cette interface utile entre les élus du territoire et la société civile.

Roland LE SAUCE
Président du Codepa

SOMMAIRE

- Le Conseil de Développement
 - Un lieu de mobilisation, d'expertise et de concertation page 5
 - Un outil commun au Pays d'Auray et à AQTA page 8

- Bilan des activités 2020
 - Axe 1 : Organiser et animer la vie du Codepa..... page 11
 - Axe 2 : Répondre aux sollicitations des acteurs institutionnels .. page 16
 - Axe 3 : Poursuivre les travaux engagés page 18
 - Axe 4 : Mener des réflexions en auto-saisines page 20

- Bilan financier 2020 page 24

- Orientations 2021
 - Les axes de travail page 27
 - Le budget prévisionnel page 28

- Revue de presse 2020 page 30

**Le Conseil de Développement :
lieu de mobilisation, de débat,
d'expertise et de concertation**

Le Conseil de Développement : un lieu de mobilisation, de débat, d'expertise et de concertation

Le Conseil de Développement constitue une interface d'échanges et de débat entre les élus et les acteurs du territoire permettant de croiser les regards et d'alimenter la réflexion sur les projets du Pays d'Auray. Aux vues de la demande croissante en matière de démocratie participative, les politiques régionales ont renforcé le rôle et la place des Conseils de Développement en Bretagne par un soutien accru aux actions depuis 2014. Les récentes lois de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation du rôle des Métropoles (MAPTAM) et de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) donnent, elles aussi, une nouvelle légitimité aux Conseils de Développement.

Rôle

Adossé au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Auray et à la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique, le Conseil de Développement (Codepa) permet d'associer la société civile aux réflexions menées à l'échelle du Pays d'Auray. Instance représentative de la diversité des acteurs locaux, le Codepa est l'interlocuteur permanent des élus du Pays et des habitants ; il contribue aux projets du territoire en éclairant les décisions des élus, par le biais d'avis et de préconisations.

Formé de représentants associatifs, d'acteurs économiques et syndicaux, le rôle du Codepa est de :

- mobiliser la société civile dans les projets de territoire : participation active aux travaux du Pays, représentation dans différentes instances ...
- animer les débats et la concertation par l'organisation de conférences, d'ateliers ...
- produire de la connaissance, mener des études, construire des diagnostics partagés, formuler des avis et des propositions d'actions

De leur propre initiative (auto-saisine) ou à la demande des élus (saisine), les membres du Conseil de Développement du Pays d'Auray sont amenés à travailler sur tous types de sujets d'intérêt général : le développement durable, l'aménagement du territoire, l'économie...

Statuts et membres

Le Conseil de Développement est une association loi 1901 à but non lucratif. Il est constitué de 3 collèges de membres actifs et bénévoles : les associations, les acteurs des activités économiques à caractère marchand et les syndicats de salariés. Au total, le Codepa compte une cinquantaine de structures membres.

Le Bureau est composé de 6 membres issus du Conseil d'Administration se réunissant environ une fois par mois pour assurer un suivi des actions et débattre des propositions à présenter au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est constitué, quant à lui, de 8 représentants de chaque collège, plus 2 membres de droit, soit un total de 26 administrateurs. Il se réunit une fois par trimestre environ et autant que de besoin.

Modes d'actions

Les modes d'actions du Codepa peuvent prendre plusieurs formes :

- **Contribution directe** : le Conseil de Développement est représenté dans les instances du Pays et de la Communauté de Communes (son Président est notamment invité à participer à chaque comité syndical et aux conseils communautaires). A l'initiative des élus du Pays ou de la Communauté de Communes, ses membres peuvent être invités à participer aux réunions de travail des collectivités et ainsi contribuer directement au débat et apporter leurs expertises
- **Avis** : le Conseil de Développement rend des avis sur les politiques publiques menées par le Pays ou par la Communauté de Communes. Il peut émettre des propositions ou des réserves sur les schémas directeurs ou les projets portés par les institutions
- **Propositions** : à la demande d'élus ou de sa propre initiative, le Conseil de Développement peut réfléchir à un sujet particulier, organiser des conférences-débats ou des ateliers ouverts au public, créer des groupes de travail, mener des études (en interne ou en faisant appel à une aide extérieure)

Au gré des besoins et des thématiques de travail, les membres du Conseil d'Administration du Codepa peuvent décider de la création de groupes de travail. Les groupes sont constitués de membres du Conseil de Développement et ouverts à toute personne que les membres du groupe jugent utile d'associer.

Pour mener son action, le Codepa dispose d'une animatrice à plein temps, qui :

- anime l'association du Conseil de Développement
- assure le montage et le suivi des actions
- participe activement au réseau des Conseils de Développement bretons
- assure la gestion administrative et financière de l'association
- met en œuvre des actions de communication

**Le Conseil de Développement :
un outil commun au Pays d'Auray et
à la Communauté de Communes
Auray Quiberon Terre Atlantique**

Le Codepa : un outil commun

Le Codepa a pour objet de renforcer la concertation locale et la participation de l'ensemble de la population du territoire aux choix d'aménagement et de développement du Pays d'Auray.

Son échelle d'intervention, son portage :

Dans un premier temps, en vertu de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, le Syndicat Mixte du Pays d'Auray est devenu un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, qui, par convention, définit les modalités de fonctionnement du Conseil de Développement.

Dans un deuxième temps, par délibération du 10 février 2017, la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA) a, en vertu de l'article 88 de la loi NOTRe du 7 août 2015, décidé de créer et d'organiser un Conseil de Développement commun avec le PÉTR du Pays d'Auray. A ce titre, une convention détermine les conditions d'exercice du Conseil de Développement pour le compte d'AQTA.

Les fondamentaux :

Le Conseil de Développement est consulté sur les principales orientations du PÉTR du Pays d'Auray, sur l'élaboration du Projet de territoire d'AQTA et sur les documents de perspectives et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable.

Le Conseil de Développement peut être consulté sur toute question relative à l'aménagement et au développement du Pays d'Auray et des EPCI qui le composent. Il peut s'autosaisir de toute question d'intérêt territorial et/ou intercommunal.

Pour ce faire, l'association organise, anime et assure le suivi d'actions nécessaires à l'accomplissement de ses missions et auxquelles la participation pourra être ouverte au-delà des seuls membres de l'association. Elle établit annuellement un rapport d'activités qu'elle présente aux organes délibérants du PÉTR du Pays d'Auray et de la Communauté de Communes AQTA.

Bilan des activités 2020

Bilan des activités 2020

Les activités du Codepa pour l'année 2020 ont été déclinées en quatre axes :

- Axe 1 : Organiser et animer la vie du Codepa
- Axe 2 : Répondre aux sollicitations des acteurs institutionnels
- Axe 3 : Poursuivre les travaux engagés
- Axe 4 : Mener des réflexions en auto-saisines

Axe 1 : Organiser et animer la vie du Codepa

Cet axe comprend :

1. Animation, gestion administrative et comptable
2. Suivi de la participation au Comité Unique de Programmation
3. Participation au Réseau des CDs bretons
4. Communication générale du Codepa
5. Coordination CD/Pays/EPCI

1 - L'animation, la gestion administrative et comptable

Elle est composée de deux parties :

- **l'animation** avec : l'animation des instances de l'association (bureau, CA, AG), la mobilisation des membres du Codepa et des autres structures ou des personnes qualifiées à impliquer, l'accompagnement du président et des membres du bureau et du CA dans la définition des actions et en 2020 le renouvellement des instances du Codepa (Conseil d'Administration, Bureau et présidence).

- **la gestion administrative et comptable** avec : la comptabilité courante, la comptabilité analytique, la valorisation du bénévolat, la mise en place et le suivi du budget, l'instruction des dossiers de subventions nécessaires à la réalisation des actions et le suivi des contractualisations et des conventionnements (Aqta, Pays, Région...).

Zoom sur le renouvellement des instances :

En juin 2020, devait se tenir l'Assemblée Générale afin d'élire les représentants du Codepa à son Conseil d'Administration comme indiqué dans les statuts :

AG : « L'Assemblée Générale élit en son sein, sur proposition de chaque collègue, un Conseil d'Administration chargé de gérer l'association. »

CA : « La composition du Conseil d'Administration doit refléter le principe des trois collèges. Le Conseil comprend à parts égales des représentants de chaque collègue. Le nombre de

représentants de chaque collège au Conseil d'Administration est fixé à huit membres maximum. Les candidatures doivent être déposées 15 jours avant l'élection au plus tard. Celles qui arriveront en retard ne seront pas prises en compte. Si le nombre d'adhérents (personnes morales) au sein d'un même collège ne permet pas une représentativité suffisante de ce collège au sein du Conseil d'Administration, les membres de ce collège peuvent mandater plusieurs représentants pour un même adhérent.

Le Conseil d'Administration, élit en son sein, un bureau composé au minimum de :

- *un président,*
- *deux vice-présidents,*
- *un secrétaire,*
- *un trésorier,*

Le président et les vice-présidents appartiennent chacun à un collège différent. »

Au préalable de l'Assemblée Générale, se tiennent des réunions des collèges afin que les membres se concertent pour savoir qui se porte candidat, si plus de 8 membres veulent se présenter pour participer au Conseil d'Administration, lors de l'Assemblée Générale a lieu un vote à bulletin secret par tous les membres.

La crise de la Covid et les mesures sanitaires n'ont pas permis les rencontres des collèges, les membres du Conseil d'Administration du mois de mai tenu en visio-conférence, ont validé le report d'un an maximum du mandat de présidence.

2 - Le suivi de la participation au Comité Unique de Programmation

C'est dans le cadre du Contrat de Partenariat entre le Pays d'Auray et la Région Bretagne et afin de formaliser la stratégie et les priorités du territoire dans un objectif de développement durable que le Comité Unique de Programmation (CUP) a été mis en place.

Le Contrat sert à fixer un cadre aux fonds régionaux et européens territorialisés qu'il sera possible de mobiliser pour le financement de projets locaux, ceux-ci devant s'inscrire dans la stratégie globale définie dans le contrat.

La société civile, via le Conseil de Développement, est cosignataire des contrats aux côtés des Pays et participent activement à la définition de la stratégie des territoires. Des membres du Codepa participent aux Comités Uniques de Programmation (CUP), ils auditionnent aux côtés des élus du Pays, les porteurs de projets et émettent des avis.

Les membres qui siègent au Comité Unique de Programmation sont issus du Codepa, cependant ils représentent leurs structure propre, seul le Président du Codepa le représente.

Il faut donc s'assurer de la participation optimum des membres désignés au CUP en faisant appel aux membres du pôle des suppléants si les membres titulaires sont excusés et également suivre les dossiers et les convocations.

Liste des membres issus du Codepa au Comité Unique de Programmation

LES TITULAIRES	LE POLE DES SUPPLEANTS
Roland Le Sauce , représentant de la CGT, Président du Conseil de Développement du Pays d'Auray	→ Pierre Godefroy , représentant de l'association Nature et Traditions
Didier Le Bras , représentant du Club des Entreprises du Pays d'Auray	→ Michel Le Leuch , représentant du Musée des Thoniers
Bruno Belliot , représentant de l'Académie des Arts Sacrés	→ Erwann Robert , représentant de Bretagne Sud Habitat
Marc Espa , représentant du Conseil de Réflexion et de Développement de la Presqu'île de Quiberon	→ Arnaud Mauguin , représentant du groupement Morbihan Tourisme Responsable
Olivier Cojan , représentant de la Mission Locale du Pays d'Auray	→ Béatrice Mekerri , représentante de l'union départementale de la CFDT du Morbihan
Guillaume Février , représentant du CPIE, maison de la nature de Belle-Ile	→ Elisabeth MANGIN , représentant du Comité Régional de Conchyliculture
Frédéric Coudon , représentant du Comité Régional de Conchyliculture	→ Caroline Tilleau Le Pomellec , représentant du Club des entreprises du Pays d'Auray
Yves Le Floch , représentant du Syndicat de l'Hôtellerie de Plein Air du Morbihan	→ Bérénice De Beauvoir , représentante des PEP 56
Franck Guéhennec , représentant de la Chambre d'Agriculture du Morbihan	→ Alain Bertel , représentant de UMIVEM (décédé en mai 2020).

3 - La participation au Réseau des CD bretons

Le Codepa participe au réseau des Conseils de Développement bretons auprès des autres Conseils de Développement de Bretagne.

Le réseau est un espace commun d'échanges, de débat, de réflexions et de propositions sur le fonctionnement et les évolutions sociétales.

Il a pour but de relier les Conseils de Développement et de créer des solidarités entre territoires et plus particulièrement :

- de leur permettre d'échanger sur leurs pratiques, de valoriser voire transférer leurs expériences et les projets exemplaires

- de contribuer à la réflexion publique en partageant et en se positionnant sur des problématiques communes aux plans local, départemental, régional, national et européen
- de favoriser les réflexions prospectives à long terme et de provoquer des regards croisés sur des thématiques communes
- d'être une instance de dialogue privilégiée auprès des collectivités territoriales, de l'Etat, et d'institutions départementales et régionales
- d'être force de propositions auprès des pouvoirs publics, de rédiger des contributions et des avis

En 2020, une vingtaine de rencontres ont eu lieu qui ont mobilisé le Président du Codepa et/ou l'animatrice, que ce soit les comités d'animation du réseau, les rencontres entre techniciens, les groupes de travail et les réunions téléphoniques de préparation des rencontres plénières, ainsi que l'animation lors des rencontres. Ces réunions se sont déroulées, au vu des contraintes sanitaires, surtout en visio-conférence.

4 - La communication générale du Codepa

Le Codepa, afin de valoriser ses travaux et également le travail de ses bénévoles, anime depuis quelques années un blog sur internet : www.codepa.wordpress.com.

Cela lui permet d'y faire paraître des articles sur les activités du Conseil (conférences, travaux, visites...) et d'y avoir un « espace de partage » où l'on retrouve toutes les contributions.

Tous les documents sont communiqués sous un style commun qui a été défini lors de la mise en place du logo du Pays d'Auray et du Codepa.



La communication courante entre les bénévoles du Codepa, le Président, le Bureau et les diverses instances et les groupes de travail est assurée par voie de mail.

5 - La coordination CD/Pays/EPCI

Un protocole de coopération tripartite ayant pour objet de préciser les relations entre le PETR Pays d'Auray et la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique et le Conseil de Développement du Pays d'Auray, a été mis en place en 2017, lors de la création d'un CD commun entre le Pays et la Communauté de Communes.

Pour assurer le bon suivi des préconisations du protocole, le Président secondé par l'animatrice :

- est présent aux différentes réunions (Conseils Communautaires, Comités Syndicales...)
- rend compte régulièrement des échanges aux membres du Bureau et du CA du Codepa
- diffuse auprès d'AQTA les documents sollicités : rapport d'activités, plan d'actions, budget...



Le plan d'actions 2020 du Codepa a été présenté aux Présidents du Pays et de la Communauté de Communes le 11 février 2020 et aux élus du Comité Syndical du PETR du Pays d'Auray le 20 décembre 2019, lors de leur Débat d'Orientaion Budgétaire.

Une seconde rencontre a eu lieu avec le Président et les deux premiers Vice-présidents de la Communauté de Communes le 2 octobre 2020, afin de faire le point sur les actions et les modalités de coopération entre les élus et le Codepa.

Axe 2 : Répondre aux sollicitations des acteurs institutionnels

Cet axe comporte une fiche-action « Emettre des avis suite à des saisines » : elles émanent directement des acteurs institutionnels, notamment des élus du Pays, de la Communauté de Communes, de la Région ou des communes.

6 - SAISINES

En 2020, aucune saisine de la Communauté de communes ou du PETR Pays d'Auray n'a été présentée au Codepa.

Cependant, son représentant participe à plusieurs travaux : sur le SCOT, sur le Territoire Economie en Ressources en lien avec le PCAET.

Une sollicitation d'un acteur associatif : l'ARIC (l'Association Régionale D'Information des Collectivités Territoriales)

Dans le cadre de leur dossier sur « Evaluer l'action locale », l'ARIC a sollicité le Codepa pour un article sur cette thématique (voir la revue numérique n°277 de janvier/février 2020 de l'ARIC).

DÉCOUVREZ NOTRE DOSSIER EN LIGNE SUR WWW.ARIC.ASSO.FR

29 CADRAGE COLPORTEURRE
L'ÉVALUATION COMME OUTIL DE DIALOGUE ET D'APPRENTISSAGE DÉMOCRATIQUE
À la veille des élections municipales, l'heure est au bilan. Pour l'équipe en place, il convient de justifier la mise en oeuvre du programme de mandat fixé six ans plus tôt.
David Bréard, co-fondateur de Colporteurre, nous en dit davantage.

22
"LA NECESSITE DE FAIRE ÉQUIPE EST PRIMORDIALE"
Comment évaluer l'action des membres de l'équipe municipale et communiquer avec les habitants ?
Ielles sont les questions posées à Dominique Ramard, maire de Saint-Juvat.

35
"ON A BESOIN DE FAIRE DE LA PÉDAGOGIE EN PERMANENCE !"
Joseph Le Lez, maire de Breteil nous explique comment il a fonctionné au cours de ce mandat pour évaluer, avec son équipe, les actions engagées.
Avec un leitmotiv : respecter les engagements pris avant l'élection !

PROCHAINEMENT RETROUVEZ LA SUITE DE NOTRE DOSSIER EN LIGNE

35
"Ce n'est pas la décision du maire seulement, c'est une décision collective"
"En 2008, nous avions fait ensemble le choix de nous mettre au service du collectif. Voilà ce que nous avons accompli, formidables, une expérience fédérale".
À cette époque, Hervé Letort (depuis élu maire de Saint-Erblin à deux reprises) et ses collègues étaient prêts à s'engager pour deux mandats et pas en de plus !
À la veille des municipales, ni lui, ni aucun des élus de son équipe ne repartent, respectant ainsi l'engagement pris il y a douze ans.
Explications...

56
"L'ÉVALUATION DE L'ACTION PUBLIQUE : UN POINT CENTRAL DE LA GOUVERNANCE MUNICIPALE"
"À ne pas savoir ce que l'on cherche, on ne sait pas ce que l'on trouve". Cette préconisation fondamentale pour toute conduite de projet doit être respectée. Que souhaite-t-on exactement évaluer ?
André Martrean, maire d'Hennebont et vice-président de Lorient Agglomération, nous apporte des éléments de réponse.

56
LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS D'AURAY : UN ACTEUR ESSENTIEL DU TERRITOIRE
Le Conseil de Développement du Pays d'Auray se pose la question de son rapport à l'évaluation des politiques publiques. Une tâche pas facile pour un organisme pas toujours reconnu comme "légitime" aux yeux des élus locaux.
Une rencontre avec Gaëlle Roche, animatrice et Roland Le Saec, président, nous ouvre quelques perspectives.

35
"TRAVAILLER ENSEMBLE POUR RÉUSSIR SON MANDAT"
Lorsque l'on circule dans le centre de Saint-Georges-de-Reintembault, on observe en découvrant son patrimoine local, que cette commune a un riche passé et une histoire. En échangeant avec son maire Marie-Chaire Boucher, on apprend également que l'on y vit au présent et qu'elle possède un avenir.

COMMENT UTILISER UN QR CODE ?
Pour "lire" un QR code avec votre smartphone, il faut avoir une application "lecteur de QR code". Si ce n'est pas le cas, vous devez la télécharger gratuitement sur votre portable depuis les stores habituelles (Apple Store, Play store ou Windows Market).
Nous vous recommandons de télécharger l'application "QR scanner" (gratuite et sans publicité) disponible avec son code QR.
Une fois cette application installée, vous devez l'ouvrir et simplement viser le QR code. L'application va vous dire que la lecture s'est bien déroulée et vous redirigera vers le contenu associé (articles de la revue de l'ARIC).
Bonne lecture !
"Si l'on veut aller en ligne, il faut que l'on soit accompagné, et que l'on soit accompagné par quelqu'un qui sait ce que l'on veut dire".
[QR code]

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS D'AURAY : UN ACTEUR ESSENTIEL DU TERRITOIRE



LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS D'AURAY : UN ACTEUR ESSENTIEL DU TERRITOIRE

Le 18/02/2020  Initiatives locales

Le **Conseil de Développement du Pays d'Auray** se pose la question de son rapport à l'évaluation des politiques publiques. L'évaluation souvent perçue comme un jugement n'est pas une tâche facile pour un organisme pas toujours reconnu comme « légitime » aux yeux des élu.e.s locaux. Pour les collectivités, comment tirer profit de cette ressource locale ? Quel partenariat gagnant – gagnant ? En sachant que le Conseil de Développement doit rester dans son rôle de consultation et celui des élu.e.s dans celui de décider. Une rencontre avec Gaëlle Roche, animatrice et Roland Le Saucé, président du Conseil de Développement d'Auray nous a ouvert quelques

RETROUVEZ TOUTES NOS ACTUS

- Formations >>
- Initiatives locales >>
- Réseau des adhérents >>
- Événements >>
- Anciennes lettres de l'Arïc >>

NEWSLETTER

>> S'INSCRIRE À LA NEWSLETTER ARIC/OUEST-FRANCE



Axe 3 : Poursuivre les travaux engagés

- 7. Prospective « Pays d'Auray 2040 »
- 8. Culture et tourisme
- 9. Fonctionnement du Codepa

7. Prospective « Pays d'Auray 2040 »

L'année 2019 a été en grande partie consacrée à la démarche de prospective « Pays d'Auray 2040 ». L'objectif de cette action a été de proposer quatre scénarios présentant les futurs possibles du territoire :

- A : Un pôle d'attractivité touristique vieillissant
- B : Un pays en transitions et coûteux
- C : Un territoire innovant mais sous influences
- D : Un espace de coopérations sous-contrôle

La poursuite de cette démarche en 2020, au-delà de sa diffusion aux élus et au grand public, porte sur la réalisation d'une réflexion sur le projet de territoire (voir la fiche-action 11 « Répondre à l'interrogation, quel territoire voulons-nous pour demain ? »). En effet, lors des auditions et de la réflexion menée, nombre de personnes (structures du Codepa ou autres) nous ont fait part de leur envie de travailler sur cette thématique : de ne pas rester dans le probable mais d'aller vers le souhaitable pour le territoire.

8. Culture et Tourisme

Culture et Tourisme :

Après une première contribution qui présente les premières conclusions des échanges du groupe de travail, adressée aux élus en septembre 2019, il était prévu une deuxième contribution plus approfondie, sous forme de rapport d'étonnement, pour 2020.

3 orientations : le rééquilibrage nord-sud, l'appui aux labellisations et l'accentuation de la visibilité.

Au vu du contexte sanitaire et dans l'impossibilité de tenir des réunions en présentiel, ainsi que devant les difficultés rencontrées par le monde culturel, le Bureau du Codepa a décidé de ne pas donner suite à ces premiers travaux.

9. Le fonctionnement du Codepa

Après avoir atteint la parité hommes/femmes, le Codepa s'est employé à travailler en 2020 à l'intégration des jeunes dans ses travaux et à renforcer la participation de la société civile. Ce groupe de travail a été celui également de suivi de l'actualité des Conseils de Développement.

La feuille de route était la suivante :

- réaliser un livret d'accueil
- élaborer une charte des valeurs partagées par les membres
- mettre en place un tableau de bord du suivi des préconisations émises par le Codepa

La préconisation de ce groupe de travail quant à la participation accrue de la société civile par le biais de la création d'un 4^{ème} collège « citoyens » a été suivie et validée par le Bureau et le Conseil d'Administration.

Dans un premier temps, le groupe des personnes qualifiées (6) seront directement mises dans le collège « citoyens », il sera étoffé par la suite, par cooptation de membre dans un premier temps.

Reste à élaborer de nouveaux statuts afin de valider cette action.

Le tableau de bord du suivi des préconisations a été réalisé et est en perpétuelle évolution, que ce soit du fait d'ajout de nouvelles préconisations suite aux travaux du Codepa, ou du fait des actions menées par les Communautés de Communes du territoire. Il permet aux membres du Codepa de prendre la mesure des travaux effectués et de la valeur des préconisations émises.

Axe 4 : Mener des réflexions en auto-saisines

10. La démocratie participative au plus près des habitants
11. Répondre à l'interrogation, quel territoire voulons-nous pour demain ?

10. La démocratie participative au plus près des habitants

Cette fiche donnera lieu à un travail sur la participation des jeunes aux instances de gouvernance en 2021, travail en lien avec les deux communautés de communes du territoire.

11. Répondre à l'interrogation, quel territoire voulons-nous pour demain ?

Cette réflexion comprend plusieurs bases :

- la prospective Pays d'Auray 2040 en 2019 (**voir p.18**)
- une enquête réalisée auprès des membres du Codepa en avril 2020
- les rencontres des acteurs du territoire sur le dernier trimestre 2020

La réflexion menée par le groupe de travail permettra de proposer en 2021 une série de mesures à prendre afin que le territoire du Pays d'Auray soit le plus harmonieux à tous les niveaux.

L'enquête sur les répercussions de la Covid

Cette enquête avait plusieurs objectifs précis :

- maintenir le lien avec les bénévoles du Codepa
- avoir leur ressenti sur la crise sanitaire pendant le confinement
- établir une base pour la réflexion sur le projet de territoire

C'est donc à partir d'un questionnaire de 37 questions ouvertes, qu'a été réalisée cette enquête.



PISTES D'ACTIONS

1 ÉCONOMIE

- Dynamiser les centres-villes et les centres-bourgs
- Accompagner le réseau des producteurs locaux
- Elaborer une nouvelle économie qui ne soit pas dépendante du tourisme
- Avoir une gestion adaptée eu égard aux spécificités locales
- Développer l'accès au numérique pour tous
- Favoriser le télétravail
- Préserver les relations locales, la production locale, avec de nouveaux métiers respectueux de l'environnement et de l'héritage patrimonial.

Retrouver de nouvelles valeurs, à la fois plus adaptées au contexte particulier du territoire et plus concrètes et ouvertes à des innovations, d'initiative locale ou autre, mais soutenue, portée par le territoire (domaine de la mer, ou du littoral par exemple !)

- Communiquer via une plateforme sur les ressources économiques de notre territoire
- Analyser les besoins comparés par secteur économique

2 TRANSPORT

- Développer des transports en commun annuels efficaces et adaptés aux horaires de travail
- Faciliter les déplacements alternatifs
- Diminuer les déplacements des personnes en répartissant mieux l'activité et en obligeant les politiques à adapter l'urbanisme, l'habitat et l'activité économique

3 ENVIRONNEMENT

- Développer les mobilités écologiques
- Développer les circuits courts
- Mettre en place le Green Deal « transition écologique et énergétique ainsi que le changement climatique (loi climatique Européenne du 4 mars 2020) en impliquant les citoyens
- Aider les jeunes agriculteurs à faire du bio et du local
- Communiquer sur les ressources de notre territoire
- Financer les projets prioritairement par des prêts issus de sources de financement éthiques

CE QUI EST À RETENIR...

MESURES PRISES PENDANT LA CRISE

LES MESURES GOUVERNEMENTALES
Même si 47 % des votants pensent que les mesures gouvernementales peuvent préserver le tissu économique, on peut remarquer en additionnant les réponses « en partie » et « cela dépend desquelles » et « mitigé », que 40 % des votants sont plus dubitatifs et pour 13 % pas du tout convaincus.

SÉCURITÉ
70 % des personnes sont convaincues que les mesures de sécurité mises en place par les entreprises ont permis d'assurer la protection des salariés et des clients, cependant c'est en grande partie du civisme des citoyens (clients et salariés) qu'ont dépendu les risques.

ACTIVITÉS DURANT LA CRISE

- 47 % des répondants pensent que cette crise va engendrer une baisse d'activités en centre-ville malgré le développement des achats de proximité, cependant les changements des habitudes de consommation vont-ils perdurer ?
- Avec 83 % de réponses positives, nous avons ici une majorité de personnes qui pensent que la crise va renforcer les circuits courts.
- Sans surprise, on retrouve comme premiers secteurs impactés celui des HCR (Hôtel-Café-Restaurant) pour 33 % et celui du tourisme avec 25 %.

CONSEQUENCES DE LA CRISE

ECONOMIQUES
La crainte d'un tissu économique très fragilisé ; on note que 47 % des répondants pensent que cette crise va engendrer une baisse d'activités en centre-ville et 100 % des personnes pensent que cette crise du Covid-19 va conduire à des faillites.

DÉMOGRAPHIE
59 % de personnes pensent que cette pandémie de Covid-19 peut être un facteur de migration, avec une large majorité de la ville vers la campagne.
Les réponses sont partagées entre 39 % qui pensent qu'une démographie accrue est un bienfait, 32 % qui pensent que c'est un inconvénient.

COMPORTEMENTS

76 % des personnes pensent adopter de nouveaux comportements à long terme.

Parmi ces derniers on retrouve :

- acheter à proximité
- faire travailler les artisans
- faire du sport
- continuer les gestes barrières
- participer à des réunions sans déplacements (visio-conférence)
- présenter les contacts avec la famille, les amis
- privilégier les liens avec l'environnement

Exemple d'une page : la démocratie

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

PENSEZ-VOUS QUE LE CONFINEMENT AIT ÉTÉ UN FREIN À LA PAROLE DES CITOYENS ?

Réponse	Proportion (%)
oui	44
non	45
ne sait pas	1
autres	10

44 % de personnes pensent que le confinement a été un frein à la parole des citoyens et 45 % pensent que non.

Les réponses donnent quelques perspectives de discussions :

- la parole des citoyens est-elle écoutée ?
- pas de possibilité de parole collective
- beaucoup d'experts auto-proclamés
- moins de qualité des informations
- rôle des réseaux sociaux (vrai relais d'informations ou attiseur de haines ?)
- suppression des réunions pré-électorales, associatives, culturelles
- les visioconférences et e-mail ne sont pas des vrais dialogues

Pour d'autres : « ça n'a rien changé. Les citoyens ont vraiment des difficultés à trouver des relais d'expression et le modèle démocratique au bout du bulletin de vote est en bout de course, il faut mettre en place d'autres modes ».

QU'AIMERIEZ-VOUS VOIR ÉMERGER EN TERMES DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ?

Option	Proportion (%)
réaliser des sondages et des référendums sur les projets	36,59
faire s'exprimer tout le monde et pas seulement les « sachants » ou les habitués	14,63
avoir des commissions municipales et communautaires mixtes (élus et citoyens)	12,20
avoir une meilleure écoute envers les associations	7,32
associer la population aux prises de décisions	14,63
avoir des élus plus à l'écoute des citoyens	4,88
développer les assemblées citoyennes locales	4,88
proposer des modes de communication et d'expression plus transversaux	4,88

Les rencontres des acteurs du territoire

Au vu du contexte sanitaire et l'impossibilité de réunir des personnes, l'animatrice du Codepa avec un ou deux bénévoles ou seule, a réalisé des entretiens individuels, 7 sur Belle-Ile et 18 sur le territoire d'AQTA.

La grille d'entretien comprenait 5 items de base :

- les constats du confinement
- les constats généraux
- les enjeux
- les préconisations
- les thématiques à approfondir

Les premiers résultats font apparaître plusieurs pistes de réflexions sur AQTA :

- le tourisme avec un besoin de vigilance sur les effets du Airbnb, la capacité d'accueil et donc les ressources du territoire
- l'économie avec une réflexion à mener sur la stratégie de développement, l'accès au numérique, la gestion prévisionnelle des flux, les modes de travail alternatifs
- le climat et la biodiversité afin de maintenir un équilibre viable pour tous et entre tous et un territoire qui préserve l'environnement et son agriculture
- les liens humains avec la prise en compte de la place des jeunes, les liens entre les différents acteurs ou forces vives, la précarité et le besoin d'une culture vivante

Bilan financier 2020

Bilan financier 2020

L'état des dépenses

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
Autres achats et charges externes	480,41	340,68	679,99	9,99	45,99	273,83	2 767,64	1 902,49	215,77	853,70	859,99	307,99	8 738,47
Loyer													0,00
Fournitures petits équipements										17,40			17,40
Autres fournitures							19,63						19,63
Création graphique, reprographie, vidéos							1 980,00	1 632,00					3 612,00
Achats photos, blog, abonnement internet			49,99	9,99	9,99	9,99	9,99	105,99	9,99	9,99	9,99	9,99	235,90
Assurances												262,00	262,00
Honoraires					36,00		610,44			36,00		36,00	718,44
Intermédiaires (cabinet et intervenants)													0,00
Frais de réunions	126,94	171,30				151,20	75,90	164,50	127,96	396,02			1 213,82
Forum-concertation-conférence ciné débat													0,00
Frais de formation		52,20	630,00										682,20
Frais de déplacements du personnel	93,90					112,64	71,68		77,82	342,29			698,33
Frais de déplacements des administrateurs	219,57	117,18											336,75
Affranchissement, téléphone													0,00
Adhésions PEPS et PFIL et réseau CD bretons	40,00										850,00		890,00
Services Bancaires et autres services										52,00			52,00
Stagiaire													0,00
Impôts, taxes													0,00
Salaires et traitements	2 155,99	2 170,99	2 155,99	2 167,99	2 164,99	2 155,99	2 173,99	2 178,12	2 148,12	2 157,12	2 157,12	2 211,12	25 997,53
Salaire	2 155,99	2 170,99	2 155,99	2 167,99	2 164,99	2 155,99	2 173,99	2 178,12	2 148,12	2 157,12	2 157,12	2 211,12	25 997,53
Charges sociales	2 856,90	2 014,28	1 466,04	2 513,70	1 466,04	1 466,04	2 513,70	1 466,04	1 471,04	2 365,97	1 471,04	1 387,86	22 458,65
urssaf	1 306,00	1 306,00	1 306,00	1 306,00	1 306,00	1 306,00	1 306,00	1 306,00	1 306,00	1 306,00	1 306,00	414,00	14 780,00
ag2r				894,93			894,93			894,93		690,91	3 375,70
Cotisation formation		447,44											447,44
Mutuelle et prévoyance	200,10	50,04	50,04	202,77	50,04	50,04	202,77	50,04	50,04	50,04	50,04	167,95	1 173,91
Tickets restaurant	1 240,80												1 240,80
PAS impôt à la source	110,00	110,00	110,00	110,00	110,00	110,00	110,00	110,00	115,00	115,00	115,00	115,00	1 340,00
Médecine du travail		100,80											100,80
Charges diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Arrondis et ajustements de comptes													0,00
Charges exceptionnelles sur op de gestion													0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mobilier, matériel													0,00
TOTAL	5 493,30	4 525,95	4 302,02	4 691,68	3 677,02	3 895,86	7 455,33	5 546,65	3 834,93	5 376,79	4 488,15	3 906,97	57 194,65

L'état des dépenses de 2020 s'élève à la hauteur de 57 194,00 euros pour des recettes prévisionnelles budgétisées à 75 000 euros.

Le résultat s'élève donc à environ + 17 800,00 euros cette année, ce qui permet au Codepa de combler les deux déficits des années précédentes.

La comptabilité analytique de 2020

Axes de travail	fiches actions	dépenses réalisées				
		personnel	charges sociales	fonctionnement courant 5%	charges des fiches action	total
organiser et animer la vie du codepa	animation et gestion comptabl	2 079,80	2 041,70	1 814,24	1 918,60	7 854,34
	cup	779,93	2 041,70			2 821,62
	réseau des cds	2 079,80	2 041,70		1 153,07	5 274,57
	communication générale	779,93	2 041,70		96,00	2 917,62
	coordination aqta, pays	779,93	2 041,70			2 821,62
répondre aux saisines	saisines	1 299,88	2 041,70			3 341,57
poursuivre les travaux engagés	prospective	1 299,88	2 041,70			3 341,57
	culture et tourisme	2 599,75	2 041,70			4 641,45
	fonctionnement codepa	3 899,63	2 041,70			5 941,32
mener des réflexions en auto-saisines	démocratie participative	5 199,51	2 041,70			7 241,20
	quel territoire pour demain	5 199,51	2 041,70		3 756,56	10 997,76
	Totaux	25 997,53	22 458,65	1 814,24	6 924,23	57 194,65

La comptabilité analytique est le reflet des actions menées en 2020.

Le Codepa, du fait du contexte sanitaire, n'a pu réaliser les actions prévues, notamment celle concernant « la démocratie participative au plus près des habitants » qui comprenait un budget de 12 500 euros.

Orientations 2021

Orientations 2021

Les axes de travail 2021

Afin d'organiser au mieux ses travaux et l'affectation de ses dépenses, le Codepa a mis en place 4 axes de travail qui se déclinent de la façon suivante pour l'année 2021 :

- 1 – Organiser et animer la vie du Codepa
 1. animation, gestion administrative et comptable
 2. suivi de la participation au CUP
 3. participation au réseau des CD bretons
 4. communication générale du Codepa
 5. coordination CD/Pays/EPCI

- 2 – Répondre aux sollicitations des acteurs institutionnels
 6. émettre des avis suite à des saisines

- 3 – Mener des réflexions en auto-saisines
 7. jeunesse : citoyenneté et démocratie participative
 8. projet de territoire : que voulons-nous pour demain ?

- 4 – Renforcer les instances du Codepa
 9. mener le renouvellement
 10. élaborer la feuille de route pour le nouveau mandat

Le budget prévisionnel 2021

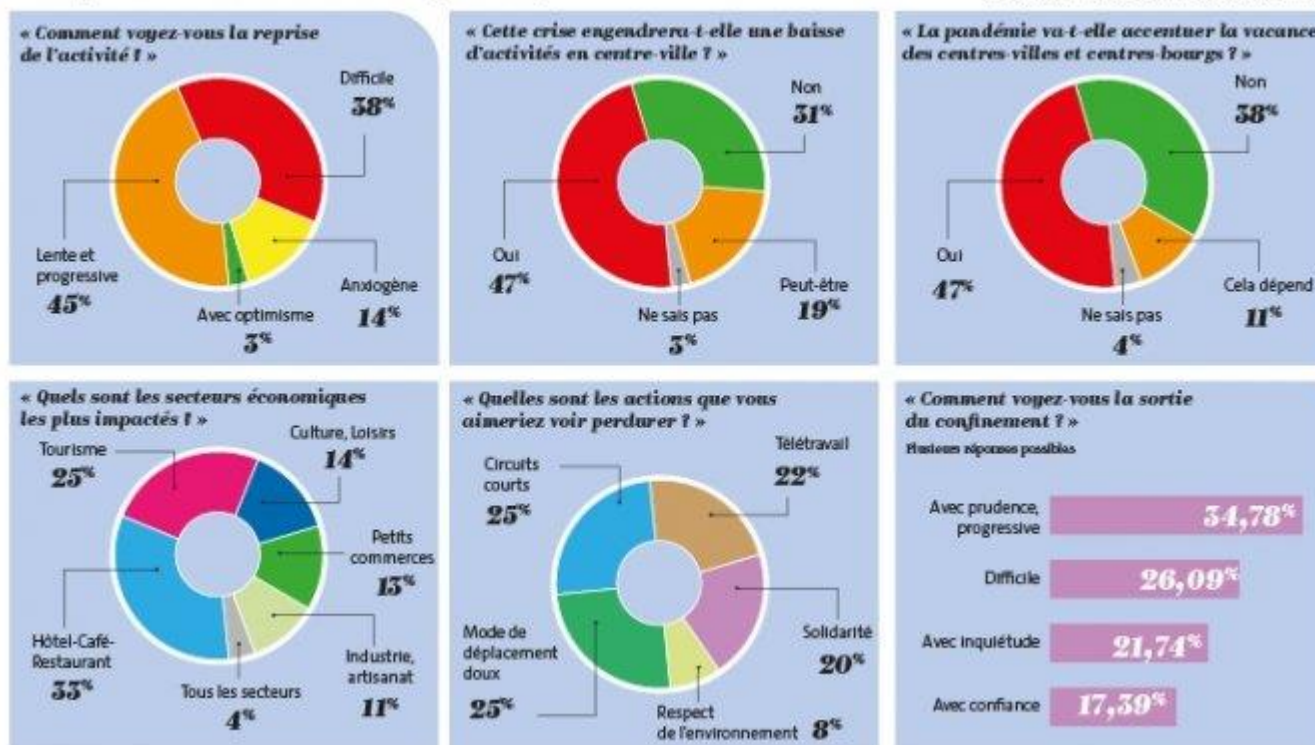
BUDGET PREVISIONNEL 2021 DU CODEPA			
CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60 - Achats	16 200,00	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Achats d'études et de prestations de services	12 500,00	Prestation de services	
Achats non stockés de matières et de fournitures	1 000,00	Vente de marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fourniture d'entretien et de petit équipement	300,00		
Autres fournitures	2 400,00	74 - Subventions d'exploitation	105 000,00
		Etat	
61 - Services extérieurs	5 300,00	Région	25 000,00
Sous-traitance générale		Département	
Locations	4 300,00	Pays d'Auray	30 000,00
Entretien et réparation		Communauté(s) de communes : AQT	20 000,00
Assurance	250,00	Commune(s)	
Documentation	500,00	Organismes sociaux	
Divers	250,00	Fonds européens (Programme Leader)	24 000,00
		Participation emplois aidés	
62 - Autres services extérieurs	23 400,00	Autofinancement (Dossier Jeunesse Leader)	6 000,00
Rémunérations intermédiaires et honoraires	12 800,00		
Publicité, publication		75 - Autres produits de gestion courante	
Déplacements, missions	7 500,00	Dont cotisations	
Frais postaux et de télécommunications	2 000,00		
Services bancaires, autres	1 100,00	76 - Produits financiers	
63 - Impôts et taxes	300,00	77 - Produits exceptionnels	
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes	300,00	78 - Reprises sur amortissements et provisions	1 200,00
		Provisions pour amortissements	1 200,00
64 - Charges de personnel	59 800,00	79 - Transfert de charges	
Rémunération des personnels	33 000,00		
Charges sociales	26 800,00		
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante			
66 - Charges financières			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotation aux amortissements	1 200,00		
Dotation aux amortissements	1 200,00		
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	106 200,00	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	106 200,00
80 - Contributions volontaires en nature	7 500,00	80 - Contributions volontaires en nature	7 500,00
Bénévolat	5 000,00	Bénévolat	5 000,00
Mise à disposition gratuite de locaux	2 500,00	Mise à disposition gratuite de locaux	2 500,00
TOTAL DES CONTRIBUTIONS EN NATURE ET DU BENEVOLAT	7 500,00	TOTAL DES CONTRIBUTIONS EN NATURE ET DU BENEVOLAT	7 500,00
TOTAL DES CHARGES	113 700,00	TOTAL DES PRODUITS	113 700,00

Revue de presse 2020

Pays d'Auray : les leçons du confinement

Les répercussions du Covid-19 sur le Pays d'Auray

Source : sondage effectué auprès des membres du Conseil de Développement du Pays d'Auray lors du confinement



Lecture : 3 minutes

Durant le confinement, le Comité de développement du pays d'Auray a lancé auprès de ses membres un sondage pour faire le point sur différentes problématiques au sortir de la crise. En voici les résultats.

1 Être présent

Pour Roland Le Sauce, le président du Codepa, le Comité de développement du pays d'Auray, l'analyse du sondage mené durant le confinement met en lumière l'état d'esprit de la centaine de membres interrogés. « Nous voulions garder un contact avec nos membres, leur dire que nous étions toujours à leurs côtés, savoir comment ils traversaient la crise, dans quel état d'esprit ils étaient et ce qu'ils attendaient au sortir du confinement ». Sur la centaine de questionnaires envoyés, le Codepa a obtenu environ 80 réponses. « Ce qui prouve l'intérêt que portent les membres aux thématiques choisies en particulier à tout ce qui touche la mobilité, les centres bourgs, les circuits courts et la solidarité ».

2 La peur des faillites

La crainte d'un tissu économique très fragilisé est omniprésente dans les réponses. Pour 100 % des personnes interrogées, cette crise du Covid-19 conduira inévitablement à une augmentation des faillites. En particulier dans notre région où le tissu économique se compose essentiellement de très petites entreprises et surtout pour des entreprises déjà fragiles qui ont peu de trésorerie. Cela impactera également les secteurs de l'hôtellerie, du tourisme et les secteurs où les structures n'ont pu accéder aux mesures mises en place ». On remarque également que certaines catégories d'entreprises ou de salariés, tels les autoentrepreneurs, les intérimaires, les professions libérales, souffriront beaucoup plus. Quant à la reprise, 45 % des personnes ayant répondu au questionnaire pensent qu'elle sera lente, progressive et 38 % difficile. Les 14 % qui la considèrent comme anxiogène font face à seulement 3 % qui la voient avec optimisme.

3 L'impact sur les comportements

L'esprit de village apparaît très fortement durant la crise. D'ailleurs les producteurs locaux, en particulier les maraîchers, s'en sortent plutôt bien. « Il semble qu'une grande partie d'entre eux ont multiplié par quatre leur chiffre d'affaires durant la période ». Ainsi 83 % de personnes pensent que la crise va renforcer les circuits courts. En revanche à plus long terme les sondés pensent que « même si les acheteurs se sont orientés vers les producteurs locaux durant la crise, ils se déplaceront plus facilement vers les grandes surfaces où ils trouveront tout, à moindre prix, en utilisant d'un seul masque ».

Pour le reste on note ici que 47 % des répondants pensent que cette crise va engendrer une baisse d'activités en centre-ville, que 31 % non, et que 19 % indiquent que c'est possible. Beaucoup pensent qu'il serait donc souhaitable de dynamiser les centres bourgs. Enfin 76 % des personnes sont prêtes à adopter de nouveaux comportements à long terme (acheter à proximité, faire travailler les artisans, faire du sport, continuer les gestes barrières, participer à des réunions sans déplacements, etc.)

4 Se mettre au vert

Concernant la démographie, 59 % de personnes pensent que cette pandémie du Covid-19 peut être un facteur de migration, avec une large majorité de la ville vers la campagne ou le bord de mer. Mais pas seulement les retraités. Avec la LGV et le développement du télétravail, une nouvelle génération (les 30 - 40 ans) pourrait venir s'installer dans le Pays d'Auray. Un bienfait pour l'économie, mais d'un inconvénient pour la qualité de vie, et une pression supplémentaire sur le foncier. Il faudra « mixer l'économie et l'éco-responsabilité ».

5 Attention à la rupture numérique

Télé médecine, télétravail... Pour 65 %, la fracture numérique a amplifié les difficultés pendant le confinement.

LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS D'AURAY

Lieu de mobilisation, de débat, d'expertise et de concertation

Adossé au Syndicat Mixte du Pays d'Auray, le Conseil de Développement permet d'associer la société civile aux réflexions menées à l'échelle du Pays d'Auray.

Formé de représentants associatifs, d'entreprises et syndicaux, le rôle du Codepa est de :

- Mobiliser la société civile dans les projets de territoire : représentation dans différentes instances, participation active à certains travaux du Pays...
- Animer les débats et la concertation par l'organisation de conférences, d'ateliers ...
- Produire de la connaissance, mener des études, construire des diagnostics partagés, formuler des avis et des propositions d'actions.

De leur propre initiative (auto-saisine) ou à la demande des élus (saisine), les membres du Conseil de Développement sont amenés à travailler sur tous types de sujets d'intérêt général : le développement durable, l'aménagement du territoire, l'économie...



Avec le concours financier de la Région Bretagne, du Pays d'Auray et d'Auray Quiberon Terre Atlantique



Nous contacter : Conseil de Développement du Pays d'Auray
Porte Océane - 40 rue du Danemark - 56400 AURAY
Mail : codepa@pays-auray.fr
Fax : 02 97 56 40 68 - Tél. : 02 97 56 45 45